



Maroeuil, le 21/06/2022

## EN APPLICATION DE LA LOI DU 29 JUILLET 1881, JEAN- MARIE TRUFFIER, MAIRE DE MAROEUIL, TIENT À UTILISER SON DROIT DE RÉPONSE.

Directeur de la publication de *L'Écho de Maroeuil*, il était bien précisé à l'opposition qu'il n'y aurait pas de censure concernant leurs propos.

Comme disait le sapeur Camember « quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites ». Elles sont cette fois largement dépassées.

- **Divulgarion d'un secret médical :** l'opposition n'a pas à diffuser que j'ai eu le Covid. À la vérité, le 11 avril au matin, j'étais négatif et par conséquent me préparais à présider le soir la réunion de conseil municipal. Vers midi, me parvient l'invitation de Monsieur le Président de la République (et non de Monsieur MACRON, SVP) de partager le repas du soir (carbonnade flamande) à Liévin. Bien sûr j'accepte, comme ce fut le cas pour Monsieur GISCARD D'ESTAING à Aire-sur-la-Lys, Monsieur MITTERRAND (qui m'honora d'un entretien très courtois) au lycée Guy Mollet à Arras.
- **L'opposition n'a pas souhaité faire partie de la commission communication** et réclame la lecture du bulletin municipal !
- **Le coût de la rénovation des logements pour l'Ukraine.** Nous allons accueillir 3 familles qui ont échappé aux flammes et au sang et l'opposition nous demande combien ça coûte ? Toute précision sera bien sûr donnée en temps utile. En attendant, Monsieur Didier BOUTTEMY a fait un don de 3 000 euros (et non pas « soi-disant »).
- **Embauche et licenciement** sont du seul fait du Maire.
- Souhaitant sans doute élever le débat, l'opposition nous branche sur **les Pensées de PASCAL**. L'extrait est bien mal choisi. Je vous recommande plutôt concernant cet incomparable génie, la lecture de sa biographie par Jacques ATTALI et l'interprétation des pensées par SŒUR EMMANUELLE dont il était le maître à penser.

Ne pouvant me vaincre par l'épée l'opposition essaie par la fièvre.

Ça ne marchera pas non plus.

**Jean-Marie TRUFFIER**  
Maire de Maroeuil